



## Appel AG départementale « Éducation en danger » du 29 mai 2019 : grève pendant les examens ?

Les parents d'élèves et les enseignants, syndiqués et non syndiqués, réunis en AG ce mercredi 29 mai appellent l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale et des parents d'élèves des établissements scolaires du département de la Somme à la poursuite du mouvement de contestation contre les réformes de M. Blanquer et contre son projet de loi dite de « l'École de la confiance ».

Des organisations syndicales du département ont déjà déposé des **préavis de grève pour la période du trois (3) au vingt-huit (28) juin**. De cette façon, les personnels en grève ne se trouveront pas en faute par rapport à l'administration.

**L'Assemblée Générale appelle à la tenue de réunions, formelles ou informelles, d'AG, au sein de l'ensemble des établissements scolaires du département pour discuter de la nécessité d'un mouvement de grève au mois de juin. L'absence de réponses aux revendications, les sanctions et la répression violente (Toulouse) de M. Blanquer et du gouvernement de M. Philippe, nous amènent à envisager des actions qui pourraient avoir un impact sur la tenue des examens nationaux aux dates du dix-sept (17) et vingt-sept (27) juin 2019. Ce mouvement relève de leur seule responsabilité.**

L'Assemblée Générale rappelle également que les réformes et projet de loi de M. Blanquer vont se traduire concrètement sur le terrain entre autres par :

- l'article un de la loi de M. Blanquer qui contreviendrait à la **liberté d'expression des personnels enseignants** de l'Éducation Nationale ;
- des formations continues obligatoires **hors temps de service** ;
- la possibilité pour les chefs d'établissement de **sanctionner unilatéralement** des personnels enseignants jusqu'à trois jours d'exclusion avec retenue sur salaire ;
- un **droit de regard des chefs d'établissement sur l'affectation** des personnels enseignants dans leur établissement ;
- le **recrutement préprofessionnel des assistants d'éducation** qui les amènerait à pouvoir exercer des fonctions pédagogiques dans l'établissement ;
- la **disparition progressive des écoles de proximité, remplacées par des grosses structures**, telles que les cités éducatives, ;
- les spécialités non enseignées dans les lycées qui pourront être **dispensées à distance** par le CNED ;
- des élèves de lycée dont les choix de spécialités n'auront pas été satisfaits qui pourront être **affectés dans n'importe quelle autre spécialité, même non choisie**, par les DASEN ;
- la **fin du baccalauréat comme examen national ponctuel**, remplacé par une multitude d'examens locaux et à valeur variable.

Enfin, l'Assemblée annonce sa prochaine tenue le **mardi 11 juin à partir de 18h** Espace Dewailly (lieu à confirmer).